

# Laïcité, nous écrivons ton nom...

La Ligue de l'enseignement a été créée en 1866 par Jean Macé. C'était sous le Second empire, à un moment où les Républicains et les progressistes formaient des vœux pour que l'installation d'un régime démocratique donne au peuple français, les moyens de se gouverner lui-même. Conscient que les citoyens devaient être suffisamment instruits et informés pour pouvoir assumer leur rôle de souverain, les fondateurs de la Ligue ont voulu qu'elle ait pour but de promouvoir l'éducation populaire.



Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'enseignement

Atelier Nadar. Photographe. Domaine public, via Wikimedia Commons

Dans chaque département, la Ligue de l'enseignement poursuit toujours les mêmes finalités. Elle contribue à l'animation de la vie locale, développe la solidarité et permet la formation de citoyens libres, égaux et responsables dans une société laïque. Elle encourage les initiatives locales qui permettent à toutes et tous d'accéder à l'éducation et à la culture dans la reconnaissance des diversités culturelles. Elle milite pour la promotion des valeurs de la République et de la démocratie, et pour une société plus juste.

La Ligue de l'enseignement de la région Occitanie, rassemblant 13 ligues départementales, a décidé de fêter à sa manière les 120 ans de la loi du 9 décembre 1905, « portant séparation des églises et de l'État ». Cette loi a instauré en France un principe d'organisation juridique et institutionnel que l'on a plus tard appelé : la laïcité.

La Ligue de l'enseignement est un partisan résolu de la laïcité telle qu'elle a été définie en 1905. Elle l'est parce celle-ci a été pensée comme une loi de liberté, d'égalité et de paix civile par les hommes politiques remarquables que furent notamment Aristide Briand, Ferdinand Buisson, Jules Clemenceau et Jean-Jaurès.



Georges Chevallier, CC BY 4.0, via Wikimedia Commons

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, la question de la laïcité rebondit dans un débat public qui est rempli de confusions sur ce qu'elle est vraiment dans la loi et dans son esprit.

À l'occasion des 120 années de la loi de 1905, les fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement dans la région Occitanie ont voulu dissiper quelques unes de ces confusions par cette exposition.

Ferdinand BUISSON, président 1902-1906 de la Ligue de l'enseignement, président de la commission parlementaire ayant rédigé le rapport préparatoire à la loi de 1905 « portant séparation des églises et de l'État. »